

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 46	<i>Membres présents :</i> 34	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 4	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 11 octobre 2016

Vote(s) pour : 35
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 17 octobre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-10-17-BD-10 :

ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de Metz Métropole en vue de la cession du lot n°10.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 31 mars 2003 portant sur le transfert de la ZAC de Marly Belle Fontaine reconnue d'intérêt communautaire à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole par la Commune de Marly,
VU le Traité de Concession d'Aménagement en date du 27 octobre 2003 relatif à l'aménagement de la ZAC de Marly Belle Fontaine et ses avenants,
VU l'article 14 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SEBL, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder une emprise foncière de 1 580 m² sur la ZAC de Marly Belle Fontaine,
CONSIDERANT la qualité du projet,
VU les modalités de cession du lot n° 10 suivantes :

Maître d'ouvrage

- SCI AVA IMMO

Parcelle et droits à construire

- Lot n° 10 : 1 580 m² environ
- Droits à construire : 600 m² de Surface de Plancher

Montant de la cession

- Le montant de la cession, sur la base du prix bilan de 60 € HT/m² de terrain, est d'environ 94 800,00 € HT.

Modalités de paiement

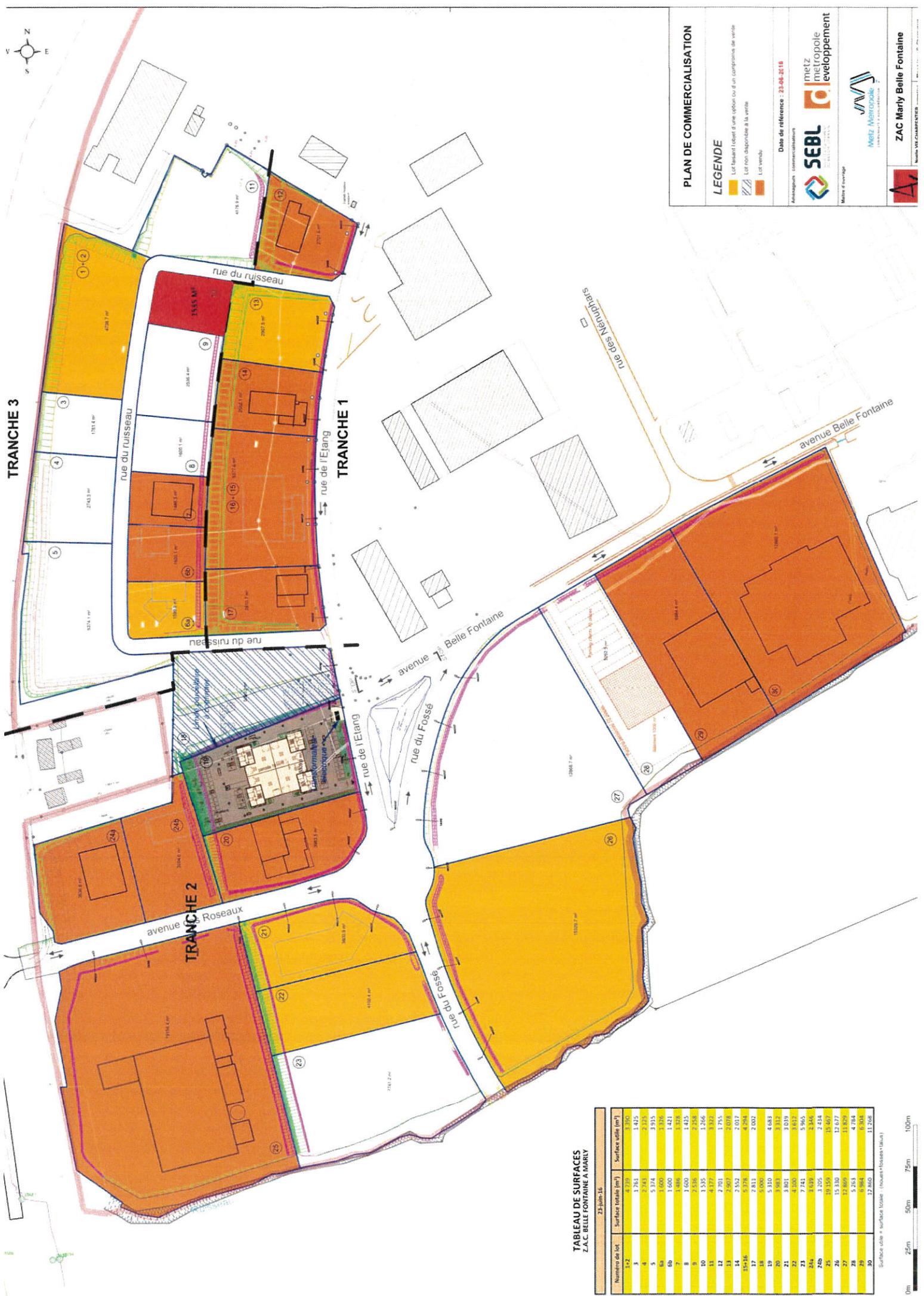
- 10% du prix hors taxe à la signature du compromis de vente, soit 9 480,00 €.
- Le solde du prix de vente est payable à la signature des actes authentiques de vente.

DECIDE d'agréer les modalités de cession du lot n° 10 de la ZAC de Marly Belle Fontaine au bénéfice du maître d'ouvrage mentionné ci-dessus pour l'implantation de la SCI AVA IMMO, pour l'implantation de l'enseigne CULTURE INDOOR et SARL AVADJI.

Pour extrait conforme
Metz, le 18 octobre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL



PLAN DE COMMERCIALISATION

LEGENDE

- Lot faisant l'objet d'une option ou d'un compromis de vente
- Lot non disponible à la vente
- Lot vendu

Date de référence : 23-06-2016

Aménageurs - commercialisateurs

SEBL **metz métropole développement**

Metz Métropole
Développement & Aménagement

Mairie de Marly

ZAC Marly Belle Fontaine

Marie WICHAMENTER

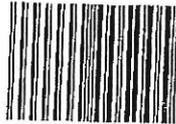
TABEAU DE SURFACES
Z.A.C. BELLE FONTAINE A MARLY

Numéro de lot	Surface totale (m ²)	Surface utile (m ²)
1-2	4 320	3 300
3	1 761	1 412
4	2 741	2 121
5	5 374	3 915
6a	1 600	1 376
6b	1 600	1 421
7	1 806	1 376
8	1 806	1 376
9	2 526	2 245
10	1 535	1 266
11	4 177	3 322
12	2 701	1 755
13	5 907	2 078
14	2 552	2 017
15-16	9 378	4 288
17	7 811	2 001
18	2 001	2 001
19	5 310	4 683
20	1 901	3 312
21	3 801	3 019
22	4 100	3 613
23	7 741	5 961
24a	9 039	2 406
24b	11 550	15 261
25	15 110	15 261
26	15 110	12 877
27	12 809	11 829
28	3 261	4 784
29	9 964	6 301
30	12 800	11 268
Surface utile = surface totale - (roues-fossés+taux)		



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 17 octobre 2016.</i>		Contrôle de légalité
X <u>Point 9</u> – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2015. <i>Annexe</i> : Synthèse. <i>Annexe</i> : Rapport annuel Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Rapport d'activité HAGANIS.	1 1 1 1	
X <u>Point 10</u> – ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de MM en vue de la cession du lot n° 10. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
7 <u>Point 11</u> – Signature d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à l'aménagement du Plateau de Frescaty et d'une convention d'études avec l'EPFL. <i>Annexe</i> : Convention d'études.	1 1	
X <u>Point 12</u> – Participation de MM au financement de la Mission Locale du Pays Messin. <i>Annexe</i> : Convention d'objectifs et de moyens.	1 1	
X <u>Point 13</u> – Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné. <i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif.	1 1	
X <u>Point 14</u> – Projet d'acquisition-amélioration par LOGIEST de 3 logements rue Saint Gengoulf à Metz : garantie d'emprunt. <i>Annexe</i> : Convention financière.	1 1	 Dcléuz - AR
7 <u>Point 15</u> – DSP pour la gestion de la Maison de l'Entreprise de MM – rapport annuel 2015. <i>Annexe</i> : Rapport du délégataire.	1 1	
X <u>Point 16</u> – DSP relative à l'exploitation du Centre de Congrès de MM – rapport annuel 2015. <i>Annexe</i> : Synthèse. <i>Annexe</i> : Rapport d'activités GL EVENTS.	1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 18 octobre 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

